

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DU SOL : DECLARATION DE CONFORMITE

Contact Bruxelles Environnement

Sous division Sols

Contact : Facilitateur sols

Tél : 02 775 75 75

E-mail: soilfacilitator@environnement.brussels

N/réf.: **SOL/GUL/SOL/00044/2021**

(à rappeler dans toute correspondance ultérieure)

Concerne : Terrain situé Avenue Henri Jaspar 100 - 101 et Rue Berckmans 143 - 145 à
1060 Bruxelles
Parcelle cadastrale : 21013_B_0031_E_005_00
Reconnaissance de l'état du sol (réf. 1183, 25/1/21)

Constats et obligations

Bruxelles Environnement considère que les données de cette reconnaissance de l'état du sol sont complètes et correctes.

La reconnaissance de l'état du sol n'a pas mis en évidence de pollution du sol ni de l'eau souterraine pour laquelle une étude détaillée ou un traitement ultérieur serait nécessaire. Par conséquent, vous avez rempli vos obligations en vertu de l'ordonnance sols.

Jean Pierre JANSSENS

Directeur de la Division Inspectorat et sols pollués

Barbara DEWULF

Directrice générale adjointe

Frédéric FONTAINE

Directeur général

